

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Hôpitaux du Bassin de Thau lancent une campagne de sensibilisation : « Va te faire dépister »

Aujourd'hui, seulement 46,5% des femmes participent au dépistage organisé du cancer du sein en France, et dans l'Hérault ce chiffre est encore plus faible avec 42,7%. C'est pourquoi les Hôpitaux du Bassin de Thau prennent les devants avec une campagne de sensibilisation intitulée « Va te faire dépister ».

Ce 1^{er} octobre, les Hôpitaux du Bassin de Thau lancent une campagne de prévention sur le dépistage des cancers. Au-delà du cancer du sein, cette campagne veut interpeller pour inciter le grand public à aller se faire dépister selon le calendrier recommandé par la CPAM.

Des chiffres qui interpellent sur le territoire

Dans l'Hérault, comme partout en France, le cancer du sein reste la première cause de décès par cancer chez la femme. Pourtant, la participation des femmes de 50 à 74 ans au dépistage organisé demeure insuffisante. Les Hôpitaux du Bassin de Thau s'engagent pleinement dans cette mission de prévention grâce à leur service d'imagerie médicale complet, intégré au programme national de dépistage. Ils offrent un cadre de sécurité optimale pour la réalisation des mammographies, avec une double lecture systématique par des radiologues spécialistes, garantissant des résultats fiables.

Une campagne multicanale pour toucher tous les publics

La stratégie déployée par les Hôpitaux du Bassin de Thau s'articule autour de trois axes :

- Une campagne d'affichage visible dans les communes du bassin de Thau pendant la première semaine du mois d'Octobre
- Un site web dédié <u>vatefairedepister.fr</u> centralisant toutes les informations pratiques sur le dépistage
- bvUne mobilisation des équipes soignantes pour relayer le message auprès des patientes

L'urgence du dépistage précoce

Les données épidémiologiques sont formelles : détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10. La mammographie, examen de référence du dépistage organisé, permet de déceler des anomalies avant même qu'elles ne provoquent des symptômes cliniques.

Pour rappel, le dépistage du cancer du sein se fait sur prescription ou invitation envoyée par courrier par la CPAM, est gratuit et pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Il est recommandé tous les 2 ans pour les femmes de 50 à 74 ans.